

63

Ferdinand MANGONGO

DECLARATION DU GABON

A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la Gambie
(Genève le 28 octobre 2014)

Monsieur le Président,

Le Gabon salue chaleureusement la délégation Gambienne pour sa présence à cette Assemblée en vue de la présentation de son rapport national dans le cadre du 2nd cycle de l'EPU et la remercie pour la qualité de son exposé.

Mon pays se réjouit de la coopération de la Gambie avec les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme et se félicite des efforts déployés par le gouvernement gambien pour mettre en œuvre les engagements pris devant le Conseil ainsi que les recommandations acceptées lors du 1^{er} cycle de son EPU en 2010.

Ma délégation note avec appréciation les mesures entreprises par le gouvernement gambien, notamment par la construction de plusieurs écoles, en vue de promouvoir et de sauvegarder le droit de tous les Gambiens à l'éducation pour favoriser l'accès au plus grand nombre.

Tout en demandant à la communauté internationale d'apporter son soutien à la Gambie, le Gabon voudrait formuler deux recommandations à la Gambie :

- 1)- Envisager la ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Protocole s'y rapportant ;
- 2)- Accélérer la mise en place de l'Institution nationale des droits de l'homme et la rendre conforme aux Principes de Paris.

Je vous remercie.